

DEMANDE D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 20 mars 2019, à compter de 9 h,
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,
101, promenade CentrepoinTE

Dossier n° : D08-01-19/B-00060
Propriétaire(s) : Kurtis Jessie Wilson
Emplacement : 4528, 4536, chemin Woodkilton
Quartier : 5 - West Carleton-March
Description officielle : partie du lot 18, conc. 3 (Torbolton)
Zonage : AG2
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

Le propriétaire souhaite lotir son bien-fonds en deux parcelles distinctes en vue de créer un nouveau lot pour une maison de ferme excédentaire.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, le propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue d'une cession.

Le terrain qui sera disjoint est représenté sur le croquis joint à la demande. Il aura une façade de 150 mètres sur le chemin Woodkilton, une profondeur irrégulière de 85 mètres et une superficie de 1,35 hectare. La parcelle sera occupée par la maison de ferme et la grange existantes et sera située au 4536, chemin Woodkilton.

Le terrain qui sera conservé aura une façade de 30 mètres sur le chemin Woodkilton, une profondeur irrégulière de 560 mètres et une superficie de 17 hectares. La parcelle comprend une terre agricole vacante et est située au 4528, chemin Woodkilton.

LA DEMANDE indique que la propriété fait actuellement l'objet d'une demande de modification au Règlement de zonage D02-02-19-0019 en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.